

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

du SIAVM - le 09 décembre 2013

Etaient présents : MME CHONÉ Marie France, MATHIEU Catherine, MM BOUSSET Jean-François, CARRIERE Jean-Pierre, GERARDIN Daniel., GODEFROY Jean-Marie GONESSE Roger, NICOD Jean-Pierre, VICQ Emile.

Etait excusée: Mme HUGO-SIMON Isabelle

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARRIERE

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Travaux rue de la Grive et rue de Morey : Choix de l'entreprise
- Tarifs 2014 - Redevance et abonnement assainissement
- Contrat d'entretien postes de relevage à Malleloy et Do à Faulx
- Dématérialisation - Transmission des actes administratifs au contrôle de la légalité
- Elimination des eaux claires parasites - Programme pluriannuel
- Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président demande au Conseil s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 25 septembre 2013 : pas de remarque.

2 - Travaux rue de la Grive et rue de Morey : Choix de l'entreprise

Mr le Vice-Président explique à l'assemblée que l'appel d'offres concernant ces travaux a été lancé, l'ouverture des plis faite, l'analyse par le maître d'œuvre aussi et la Commission d'appel d'Offres s'est réunie ce jour à 17h00. Il informe l'assemblée de toutes les offres reçues ainsi que les montants des propositions.

Il explique qu'après étude, la commission propose à l'assemblée délibérante de retenir l'entreprise STPL pour un montant de 29 955.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise STPL

pour un montant de 29 955.00€ HT, autorise Mr le Président à signer le marché et tous les documents s'y rapportant. En complément du maître d'œuvre, Mr GONESSE sera chargé du suivi des travaux.

3 - Tarifs 2014 - Redevance et abonnement assainissement

Mr le Président rappelle à l'assemblée qu'il convient comme chaque année de revoir les tarifs de la redevance et de l'abonnement assainissement pour l'année suivante.

Il rappelle la délibération n° 18/2012 qui fixait les tarifs au 1^{er} janvier 2013 à :

- redevance : 1.70€ HT/m³

- abonnement : 20€ HT/an

Il annonce les dépenses d'investissement prévues en 2014, la situation de trésorerie.

La situation actuelle étant ce qu'elle est, il propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2014. Sa proposition est acceptée par l'ensemble des membres présents.

4 - Contrat d'entretien postes de relevage et DO à Malleloy + Do à Faulx

Mr le Président informe l'assemblée que le nouveau contrat d'entretien des postes de Malleloy, de leur déversoir d'orages ainsi que du déversoir d'orages à Faulx a été reçu de la société 6'EM.

Il en décrit les prestations proposées et informe du tarif (4 560.00€ HT/an)

Mr GODEFROY émet quelques doutes quant à l'utilité d'un tel entretien. Mr le Président se propose de l'informer du prochain passage de la société afin qu'il puisse en juger par lui-même après observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter le contrat d'entretien de 6'EM, charge Mr le Président à le signer et de prévoir les crédits correspondants au BP 2014.

5 - Dématérialisation - Transmission des actes administratifs au contrôle de la légalité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que le syndicat souhaite :

- s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,
- dématérialiser ses actes via la plateforme du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,

Considérant que l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle peut fournir, aux collectivités le sollicitant, le certificat électronique nécessaire pour l'usage de celle-ci ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- donne son accord pour la télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité,
- autorise M. le Président à signer la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation des envois au contrôle de légalité mise en œuvre par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- autorise M. le Président à signer la convention avec la Préfecture de Meurthe-et-Moselle,
- autorise M. le Président à signer le contrat avec l'autorité de certification pour la fourniture de certificats électroniques.

6 - Elimination des eaux claires parasites - Programme pluriannuel

Mr le Président rappelle aux membres présents la discussion lors du dernier conseil et les obligations du syndicat en matière d'eaux claires parasites.

Il avait proposé l'élaboration d'un plan pluriannuel concernant leur élimination et souhaitait en faire la demande auprès d'Egis.

Un courrier a été envoyé mais Egis a refusé la proposition.

L'entreprise Malézieux gérant se genre d'opération une réunion a eu lieu avec elle et l'entreprise Télérep. Le projet a été exposé, un bordereau de prix a été demandé afin d'avoir une idée des coûts engendrés par une telle opération. Une proposition est attendue prochainement pour une intervention sur le réseau posé lors du marché L à Faulx. Un passage caméra avait déjà été fait et avait révélé plusieurs malfaçons.

Concernant l'arrivée d'eau claire parasite en haut de la rue de le Grive, les travaux pour leur élimination seront effectués par la commune de Malleloy en même temps que ceux des branchements rue de Morey et de la Grive.

7 - Questions diverses

Pas de question diverse

Fin de séance à 18h45